



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.



Société

La torture est à bannir... aussi parce qu'elle ne sert à rien !

Torturer un être humain peut permettre d'assouvir des tendances perverses. Si on espère arracher ainsi des informations utiles, fiables et vitales, on se trompe... cruellement.

Auteur d'un article intitulé « La torture pousse à avouer n'importe quoi », publié dans *Science & Vie* d'avril 2015, Vincent Nouyrigat apporte l'éclairage scientifique de Julia Shaw, psychologue criminologiste à l'université de Bedfordshire (Royaume-Uni) : « *Ne voyant pas d'autre moyen de survivre à l'épreuve, l'individu va vouloir échapper à cette situation douloureuse en répétant ce que l'interrogateur désire entendre... même si ces informations sont fausses* ».

Pour convaincre les plus obstinés, Vincent Nouyrigat rappelle que la privation de sommeil, par exemple, occasionne des troubles de mémoire. Julia Shaw ajoute que « *les personnes soumises aux conditions extrêmes d'un interrogatoire deviennent influençables et confuses. Ces situations inhibent la mémoire et augmentent la production de faux souvenirs* »...

Bref, les tortionnaires doivent réfléchir à leur reconversion professionnelle. Les simulations de noyade, la privation de sommeil, l'isolement de longue durée et tous ces autres sévices physiques ou psychologiques ne servent à rien !

Plus respectueuses des personnes, mais aussi plus tactiques, les approches non-coercitives sont les plus efficaces. Les milieux du renseignement, comme le suggère Vincent Nouyrigat, ont tout à gagner à se rapprocher des spécialistes des sciences cognitives.



Quand couleur de peau et patronyme pèsent lourd...

Dans son édition n° 347 de juin 2015, *Alternatives Économiques* traite des discriminations et de la fracture sociale concernant les immigrés. Exploitant des données du ministère de l'Éducation nationale, le mensuel remarque que les enfants d'immigrés ont globalement un taux de réussite scolaire inférieur à ceux d'origine non immigrée. Cependant, ils sont beaucoup plus souvent issus de milieux peu qualifiés.

Par contre, si on prend un panel de jeunes entrés en sixième en 1995, dont aucun parent n'a le baccalauréat, on observe que les écarts sont quasiment nuls entre immigrés et non-immigrés pour l'obtention du bac général ou technologique. Ainsi, le taux de bacheliers est de 37 % pour les non-immigrés. Certes, c'est un taux plus élevé que pour les immigrés d'Afrique subsaharienne (35 %) et de Turquie (22 %), mais il est équivalent à celui des immigrés du Maghreb, voire inférieur à celui des immigrés du Portugal (38 %) ou d'Asie du Sud-Est (42 %).



Si les enfants d'immigrés réussissent aussi bien à l'école, observe *Alternatives Économiques*, ils subissent plus massivement le chômage qui frappe les immigrés en moyenne deux fois plus que les Français nés en France. Le mensuel avance plusieurs facteurs d'explication : « *Un moindre niveau de qualification, un moindre réseau relationnel, leur exclusion de 5,3 millions d'emplois (dont ceux de la fonction publique, réservés aux ressortissants de l'Union européenne), sans oublier les discriminations de toutes sortes* ». Concrètement, en 2012, le taux de chômage est de 8,6 % pour les 15-64 ans non issus de l'immigration ; de 14,2 % pour les descendants d'immigrés et de 16,9 % pour les immigrés.



Les aides de l'État conditionnent des embauches

Dans *Dares Analyses n° 58 d'août 2015* ⁽¹⁾, Éli^sa Mougin et Marie Rey s'intéressent aux recrutements en contrat aidé et insistent sur le fait que dans le secteur non marchand, 64 % des embauches n'auraient pas eu lieu sans aide de l'État.

L'enquête, menée en 2014, porte sur les recrutements en emploi d'avenir (hors emplois d'avenir professeurs) ou en contrat unique d'insertion : contrat d'accompagnement dans l'emploi pour le secteur non marchand (CUI-CAE) ou contrat initiative emploi pour le secteur marchand (CUI-CIE).

Ainsi, dans le secteur non marchand, 64 % des employeurs concernés déclarent qu'ils n'auraient pas embauché sans aide de l'État. Le taux n'est que de 19 % dans le secteur marchand. Les raisons le plus souvent évoquées sont le manque de moyens financiers, puis le manque d'activité et de rentabilité sur le poste.

Dans le secteur non marchand, l'Éducation nationale et les associations sont très tributaires des aides à l'emploi : respectivement 87 % et 62 % des embauches en contrat aidé n'auraient pas eu lieu autrement. Parmi les associations, le taux est de 70 % pour celles qui œuvrent dans l'action sociale, socio-éducative ou culturelle, la formation initiale et continue, et l'animation d'activités de loisirs.

Important d'être connu à l'avance

Toujours dans le secteur non marchand, 21 % des contrats aidés signés l'auraient été sans aide, avec le même type de salariés et au même moment. Le taux est de 58 % dans le secteur marchand ; il est plus élevé dans les établissements de 50 salariés ou plus (74 %).

Les deux auteures précisent que 33 % des salariés recrutés

en contrat aidé étaient déjà connus de leur employeur ou de son entourage avant leur embauche. Le taux est plus élevé dans le secteur marchand (46 %). La taille de l'établissement intervient nettement : quand il y a moins de dix salariés, près de la moitié des personnes recrutées étaient connues à l'avance.

Dans le secteur non marchand, 80 % des employeurs avaient l'intention de recruter en emploi aidé dès le départ. Ils n'étaient que 29 % dans le secteur marchand. « *La décision de recruter de ces employeurs, expliquent Éli^sa Mougin et Marie Rey, apparaît relativement indépendante des dispositifs d'aide à l'emploi dont ils peuvent bénéficier. Ce n'est qu'une fois que la décision d'embaucher est prise que les employeurs envisagent le recours à un contrat aidé. Cela participe à expliquer l'importance des effets d'aubaine dans le secteur marchand* ».

Les deux auteures soulignent également que les employeurs du secteur non marchand sont beaucoup plus souvent des utilisateurs réguliers des contrats aidés que ceux du secteur marchand (respectivement 68 % et 19 % des employeurs) : « *Cette différence s'explique notamment par le fait que le volume de contrats aidés est bien moins important dans le secteur marchand que dans le secteur non marchand alors que les employeurs sont beaucoup plus nombreux* ».

Dans le secteur non marchand, enfin, les employeurs qui utilisent fréquemment les contrats aidés les intègrent souvent dans la gestion de leurs ressources humaines. De fait, des postes peuvent être occupés de façon pérenne par des salariés en contrat aidé : ainsi, chez les employeurs réguliers de CUI du secteur non marchand, 41 % des embauches permettent de remplacer des salariés qui étaient déjà en contrat aidé...



À vos agendas

Le 10 octobre, à Mayenne À table... au Moyen Âge

Le samedi 10 octobre, à 16 h, au château de Mayenne, dans le cadre de la Fête de la science, conférence sur « La table médiévale : du paysan à l'aristocrate », avec Philippe Bon, directeur du château-musée de Mehun-sur-Yèvre. Les organisateurs garantissent « *un beau voyage (...), d'images anciennes en éléments d'archives, des jardins à la préparation du service, afin de décortiquer cette table, ses codes et ses évolutions* ».

Entrée gratuite.



« *Notre époque ne déteste pas tant la vieillesse que ce qu'elle implique d'étroitesse ou de solitude ; elle apprécie au contraire le recul et la hauteur de vue. Ainsi, arrêter de grandir ne signifie pas forcément décliner et mourir ; on peut aussi élargir sa pensée et approfondir son être. Il y a tant à faire pour se réconcilier avec le monde, avec les autres et avec soi qu'une vie, même plus durable, y suffit rarement. Finalement c'est peut-être cela "apprendre à vieillir" : continuer de creuser un puits sans fond...* »

Marc Augé, anthropologue, directeur de recherche émérite à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), « Je suis hors d'âge » (propos recueillis par Maud Navarre), *Sciences Humaines* n° 269 d'avril 2015.

(1) – Publication de la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques, au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (8 pages).